

COVID-19 : GUIDE TESTING ET QUARANTAINE à l'usage du patient

Contactez vous-même les personnes chargées du suivi contact (02/214.19.19) en cas de contamination, d'autotest positif ou de Corona alert rouge.

Table des matières :

1	Test PCR ou test antigénique ?	2
2	Quand et où effectuer un test COVID ?	2
2.1	Faites un test au plus vite si :	2
2.2	Un cas possible de COVID-19 est une personne avec SOIT :	3
2.3	Vous pensez présenter des symptômes mais avez un doute par rapport à ceux-ci ?....	3
2.4	Que faire si le résultat du test est positif ?	4
3	Testing et quarantaine pour les enfants HRC (contact à haut risque).....	4
3.1	Enfants de moins de 6 ans	5
3.2	Enfants de 6 à 12 ans (primaire)	6
3.3	Enfants dès 12 ans (secondaire).....	7
4	Testing et quarantaine pour les adulte HRC (contact à haut risque).....	8
4.1	Contact à haut risque	8
4.2	Contact indirect ou à faible risque	9
5	Tests et voyages	10
5.1	Avant un départ à l'étranger	10
5.2	Au retour de l'étranger	10
6	Pour obtenir vos résultats	11
7	La quarantaine.....	12
7.1	Comment obtenir un certificat de quarantaine ?	12
7.2	Quarantaine et notion de "dernier contact à haut risque"	12
7.3	Conseils d'hygiène pour la quarantaine.....	12
8	Certificats de test, de rétablissement et de vaccination	13
8.1	Certificat pour un test COVID-19 négatif	13
8.2	Certificats de rétablissement	13
8.3	Certificat de vaccination.....	13

1 Test PCR ou test antigénique ?

Le **test PCR** est le test le plus fiable. Il est analysé en laboratoire et les résultats sont connus 2 à 3 jours maximum après le test.

Le **test antigénique** est un test rapide (résultat en 15-30 min.) pratiqué par le médecin traitant, en pharmacie ou dans certains centres.

De nombreuses pharmacies peuvent le faire en Belgique ([carte interactive visualisant les pharmacies réalisant des tests antigéniques rapides](#)).

Ce test nécessite un code de prescription (que vous pouvez obtenir via ce formulaire : <https://sat.info-coronavirus.be/fr/formulaire/sat>) et est entièrement remboursé s'il est prescrit dans en cas de :

- symptômes depuis moins de 5 jours ou ;
- retour de voyage ou ;
- Covid Safe Ticket.

Dans tous les autres cas (événement, voyage, ...), il n'est pas remboursé et coûte 16,72€. Pour plus d'informations, rendez-vous sur la [page ad-hoc de l'INAMI](#).

Et les autotests COVID-19 ?

Les autotests COVID-19 sont vendus en pharmacies et vous devrez effectuer vous-même le prélèvement et lire le résultat (qui s'affiche endéans les 15 min). Pour le prélèvement, un écouvillon, une sorte de coton-tige doit être inséré dans les narines à une profondeur de 2 à 4 cm, soit beaucoup moins que les 8 à 10 cm des écouvillons des tests PCR. Les écouvillons des autotests sont aussi plus gros que ceux des tests PCR.

Outre le **risque que vous ne réalisiez pas votre autotests correctement, les autotests sont moins fiables que les tests PCR et antigéniques** : un résultat négatif n'exclut pas totalement d'être quand même infecté : on appelle ça un "faux négatif". À l'inverse, il existe également un risque important de tests dits "faux positifs", c'est-à-dire positifs alors que la personne n'est pas réellement infectée.

Si le résultat de votre autotest est positif, vous devrez impérativement vous soumettre à un test PCR (réalisé dans un centre de test) pour confirmer (ou non) que vous êtes contaminé. Vous devrez vous mettre en isolement jusqu'à l'obtention du résultat d'un test PCR.

2 Quand et où effectuer un test COVID ?

2.1 [Faites un test au plus vite si :](#)

- vous avez eu un **contact à haut risque** (plus de 15 min. cumulées à moins de 1,5 mètre avec une des deux personnes ou les deux sans masque) avec une personne présentant un test PCR ou test antigénique positif au COVID. ➞ Consultez la rubrique [Contact à haut risque](#).
- vous répondez à la définition d'un **cas possible**.

2.2 Un cas possible de COVID-19 est une personne avec SOIT :

- **Au moins 1** des symptômes **majeurs** suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : toux, dyspnée (difficulté respiratoire), douleur thoracique, perte de goût ou d'odorat ;
- **Au moins 2** des symptômes **mineurs** suivants, sans autre cause évidente : fièvre, douleurs musculaires, fatigue, rhinite, maux de gorge, maux de tête, anorexie, diarrhée aqueuse, confusion aiguë, chute soudaine ;
- Une **aggravation de symptômes respiratoires chroniques** (BPCO, asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente.

2.3 Vous pensez présenter des symptômes mais avez un doute par rapport à ceux-ci ?

Remarques importantes :

- Les enfants en crèches et en maternelle présentent souvent des symptômes respiratoires et ne doivent être testés qu'en cas de symptômes après un de contact à risque récent.
- Lorsqu'un **enfant de 6 à 12 ans** développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (voir [définition de cas](#)), il devient un cas possible et doit se faire tester.
- Les **patients entièrement vaccinés** doivent tout de même être testés en cas de symptômes.
- Les **patients avec une infection COVID-19 confirmée il y a < 180 jours** ne doivent être testés à nouveau qu'en cas de symptômes graves ou en cas de symptômes faibles en combinaison avec un lien épidémiologique avec un cas confirmé.

Ne contacter pas d'emblée votre généraliste mais utilisez d'abord le **SELF ASSESSMENT TESTING (SAT)***, un outil d'auto-évaluation de la COVID-19 qui vous permettra de :

- **savoir si un test COVID-19 est nécessaire** (ainsi que celui le plus approprié par rapport à vos symptômes)
- générer un **code CTPC pour le réaliser gratuitement** > Vous pourrez prendre directement rendez-vous dans un centre de test ou chez un pharmacien :
 - [Carte interactive des centres de dépistage en Belgique](#)
 - [Carte reprenant les pharmacies réalisant les tests antigéniques rapides](#) (résultats en 15 minutes, test entièrement remboursé)
- **recevoir un certificat d'absence** pour votre employeur (généralisé automatiquement avec votre code de test - possible 3x jusqu'au 28/02/22). Ce certificat indiquera le jour et l'heure où le code d'activation a été émis et est valable comme certificat d'absence pour la durée nécessaire (max. 36 heures) pour se faire tester chez le pharmacien ou dans un centre de test. Vous devrez informer immédiatement votre employeur, lui transmettre le certificat et vous faire tester dans les plus brefs délais. Afin de garantir le respect de la vie privée, vous n'êtes pas tenus de divulguer à votre employeur le résultat de l'auto-évaluation ou du test.

Si le résultat du test est positif :

- Vous devrez vous isoler à votre domicile et contacter votre médecin traitant qui assurera le suivi. Contactez-le toujours si vos symptômes s'aggravent ou si vous vous sentez gravement malade.
- Vous serez contacté par le centre de suivi des contacts pour identifier les personnes avec qui vous avez été en contact ces derniers jours.

En cas de **symptômes graves** ou si vous appartenez à un groupe à risque ou si votre état de santé se détériore rapidement, il vous sera recommandé de **contacter votre médecin**.

Règles à suivre :

- Dès le début des symptômes, restez en isolement chez vous et protégez vos cohabitants en respectant les gestes barrières, portant un masque, et en ne partageant pas les repas avec ceux-ci.
- **Mise en quarantaine jusqu'à l'obtention des résultats** (environ 2-3 jours, variable selon les laboratoires). Pour obtenir votre **certificat de quarantaine**, il vous suffit de [compléter ce formulaire](#).
- En cas de **résultat négatif**, votre quarantaine est terminée.

*Notez que le [lien vers ce SAT \(Self Assessment Testing\)](#) est également accessible via la page d'accueil du site [masanté.be](#).

2.4 [Que faire si le résultat du test est positif ?](#)

- Prolongez votre quarantaine de 10 jours à compter du début des symptômes, prolongeable en cas de poursuite des symptômes.
- Reprise possible des activités le 11^e jour après le 1^{er} jour du début des symptômes si et seulement s'il n'y a plus de température (moins de 37,0° en axillaire) depuis 3 jours et une amélioration importante de tous les symptômes respiratoires.
- Reprise avec gestes barrières stricts et évitement de tous les contacts encore 7 jours.

Vous ou votre enfant avez été testés positif à la COVID-19 ? Vous serez rapidement contacté pour stopper la chaîne de transmission en communiquant les coordonnées des personnes avec qui votre enfant a eu des contacts jusqu'à deux jours avant que le cas index ne commence à se sentir malade ou à présenter des symptômes. [Ce document vous aidera à les recenser plus facilement](#)

3 [Testing et quarantaine pour les enfants HRC \(contact à haut risque\)](#)

⚠ Du 8 au 24 novembre 2021, les CLB **flamands** prendront temporairement des mesures plus limitées pour les enfants de moins de 12 ans. Pour plus d'informations, voir [ici](#).

La politique générale de quarantaine et de testing sera revue le 24/11/21.

⚠ La [circulaire 8348](#) du 16/11/21 clarifie la procédure de la gestion des cas COVID dans le milieu scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Voici la procédure en place lorsqu'un cas positif est avéré dans un établissement (élève ou enseignant) :

Le call center régional (Aviq en Wallonie, Cocom à Bruxelles) :

- délivre un certificat de quarantaine à la personne malade (**cas index**), identifie et appelle les **contacts à haut risque recensés** dans l'entourage du cas index (à l'école ou ailleurs) pour leur fournir un **certificat de quarantaine** et les **codes de prescription** pour réaliser un test COVID.
- contacte **le service PSE** de l'école pour l'informer d'un cas positif (aucune démarche ne doit être effectuée par l'école avant d'avoir reçu l'appel du PSE/CPMS-WBE) afin qu'un système de surveillance du nombre de cas au sein des classes puisse être mis en place.

La **direction de l'école** informe les parents en leur demandant de surveiller durant 14 jours les symptômes de leur enfant et de ne pas rendre visite à des personnes vulnérables.

3.1 Enfants de moins de 6 ans

Les enfants en crèches et à l'école maternelle présentent souvent des symptômes respiratoires et **ne doivent être testés qu'en cas de symptômes après un de contact à risque récent.**

Arbre décisionnel : [Quand tester les enfants <6 ans avec symptômes possibles de COVID-19 ?](#)

Pour tout **enfant présentant des symptômes de COVID-19**, dont le **test est négatif ou qui n'a pas été testé** (pas de symptômes de gravité, pas de contact à haut risque avec cas confirmé en dehors de la famille, pas de personne à risque d'une maladie sévère dans l'entourage) **et il n'y a pas de cas COVID-19 confirmé dans la famille** :

- L'enfant est gardé à la maison jusqu'à amélioration de son état de santé.
- La section MILAC ou la classe de maternelle reste ouverte.

En cas de contacts à haut risque au sein de la famille, seule la quarantaine est obligatoire et ne doivent être testés qu'en cas de symptômes après un contact à risque récent.

Durée de la quarantaine pour les enfants asymptomatiques :

- **Si le cas index peut s'isoler complètement** (ex. : quitte la maison de famille durant sa période de l'isolement) : quarantaine de 10 jours à compter de la dernière exposition, OU jusqu'à l'obtention d'un résultat de test négatif au J7 après la dernière exposition.
- **Si le cas index ne peut être isolé** (ex. un parent infecté) : la quarantaine durera durant toute la période d'isolement du cas index + 10 jours supplémentaires de quarantaine

En cas de contact à haut risque en dehors de la famille (crèche, école, activités extrascolaires, avec quelqu'un qui ne vit pas sous le même toit) :

- **Si l'enseignant est testé positif** : La section/classe est fermée. Tous les enfants sont placés en quarantaine et testés. Les enfants pourront quitter la quarantaine s'ils présentent un 1^{er} test PCR négatif (le 2^e test à J7 reste néanmoins nécessaire).
- **S'il n'y a qu'un seul cas confirmé parmi les enfants** (résultat test positif OU enfant présentant des symptômes avec un cas confirmé dans la famille) : tous les enfants d'une classe ou d'un groupe sont alors considérés comme **contacts à faible risque** >
 - pas de quarantaine ni de test nécessaire pour les autres élèves (seul le cas index reste en isolement à la maison).
 - la classe ou section reste ouverte, avec une vigilance accrue pendant les 14 jours suivant le début de l'isolement du cas index.
 - Pendant cette période, tout autre enfant de la même section/classe doit être testé immédiatement s'il présente des symptômes possibles de COVID-19.
- **S'il y a un 2^e cas confirmé au cours d'une période de 7 jours**, tous les enfants d'une classe ou d'un groupe sont alors considérés comme **contacts à haut risque** > la classe ou section sera fermée et tous les enfants/personnel, même asymptomatiques, seront placés en quarantaine et un **1^{er} test** devra être réalisé le plus rapidement possible.
 - Si le résultat du 1^{er} test est **positif**, l'enfant/enseignant doit rester en isolement à domicile et devient un cas index (> détection de ses contacts les plus proches).

- Si le résultat du 1^{er} test est **négatif** :
 - Pour les enfants et adultes vaccinés : la quarantaine prend fin.
 - Pour les non vaccinés, la quarantaine se poursuit jusqu'au résultat du 2^e test.
- Un **2^e test** devra toujours être réalisé au plus tôt au 7^e jour après le dernier contact à haut risque (= J0).
 - **Si le résultat est à nouveau négatif**, la quarantaine peut être levée pour les non vaccinés (min. 7 jours après J0). Comme la période d'incubation peut s'étendre jusqu'à 14 jours, les mesures générales doivent être suivies durant 7 jours supplémentaires.
 - **Si le résultat est positif**, la [période d'isolement](#) commence le lendemain de la date de prélèvement. L'enfant devient un cas index et la détection de ses contacts les plus proches est lancée.
- **En cas de refus de test**, une quarantaine complète de dix jours devra être respectée par l'enfant et ses cohabitants (cf. infra).
- **Si plus de 4 élèves ou 25% de la même classe sont testés positifs endéans les 7 jours**, la classe entière sera fermée, enfants et enseignants devront faire une **quarantaine de 10 jours**, quel que soit le statut vaccinal. Un **1^{er} test PCR** pourra être réalisé à J7 et, si le résultat est négatif, la quarantaine pourra être levée.

Voir l'information sur [le suivi des contacts dans les milieux d'accueils \(MILAC\)](#).

3.2 [Enfants de 6 à 12 ans \(primaire\)](#)

Lorsqu'un enfant de 6 à 12 ans développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (voir [définition de cas](#)), il devient un **cas possible** et doit se faire tester. Ce test nécessite un code de prescription (que vous pouvez obtenir en complétant ce questionnaire <https://sat.info-coronavirus.be/fr/formulaire/sat> et est entièrement remboursé s'il présente des symptômes depuis moins de 5 jours.

En cas de **contacts à haut risque au sein de la famille**, seule la quarantaine est obligatoire et ne doivent être testés qu'en cas de symptômes après un contact à risque récent.

Durée de la quarantaine pour les enfants [asymptomatiques](#) :

- **Si le cas index peut s'isoler complètement** (ex. : quitte la maison de famille durant sa période de l'isolement) : quarantaine de 10 jours à compter de la dernière exposition, OU jusqu'à l'obtention d'un résultat de test négatif au J7 après la dernière exposition.
- **Si le cas index ne peut être isolé** (ex. un parent infecté) : la quarantaine durera durant toute la période d'isolement du cas index + 10 jours supplémentaires de quarantaine

En cas de **contact à haut risque en dehors de la famille** (école, activités extrascolaires, avec quelqu'un qui ne vit pas sous le même toit) :

- Si l'enseignant est un **cas confirmé** de COVID-19, les élèves de sa classe habituelle seront généralement** des [contacts à haut risque](#). > La classe entière sera fermée, devra se soumettre à la quarantaine un **1^{er} test** sera être réalisé le plus rapidement possible.
 - Si le résultat du 1^{er} test PCR est négatif, la quarantaine pourra être levée pour l'enseignant.e (si vacciné.e) et pour les enfants.
 - Un **2^e test PCR** devra toujours être effectué au 7^e jour après le dernier contact à risque.
- **Si 1 seul enfant de l'école primaire est un cas confirmé**, les autres élèves de la classe sont considérés comme des [contacts à faible risque](#) > ils peuvent continuer à aller à l'école et

à participer à d'autres activités MAIS ils doivent toutefois éviter tout contact avec des personnes présentant un risque élevé de COVID-19 grave (ex. : les grands-parents).

- **S'il y a plus d'1 cas dans la classe au cours d'une période de 7 jours***, tous les élèves et l'enseignant sont considérés comme [contacts à haut risque](#) > La classe entière sera fermée, devra se soumettre à la quarantaine un **1^{er} test** sera être réalisé le plus rapidement possible.
 - Si le résultat du 1er test PCR est négatif, la quarantaine pourra être levée pour l'enseignant.e (si vacciné.e) et pour les enfants.
 - Un **2^e test PCR** devra toujours être effectué au 7^e jour après le dernier contact à risque.
- **Si plus de 4 élèves (ou 25% de la même classe) sont testés positifs au cours d'une période de 7 jours***, la classe entière sera fermée, enfants et enseignants devront faire une **quarantaine de 10 jours**, quel que soit le statut vaccinal. Un **1^{er} test PCR** pourra être réalisé à J7 et, si le résultat est négatif, la quarantaine pourra être levée.

* Sauf si l'enquête épidémiologique montre que les infections ont probablement été contractées en dehors de la classe (ex. : par des membres infectés du ménage).

** Cependant, si une analyse détaillée des risques est possible, seuls les enfants ayant eu une exposition de plus de 15 minutes à une distance inférieure à 1,5 m sont considérés comme des contacts à haut risque.

3.3 [Enfants dès 12 ans \(secondaire\)](#)

L'analyse du risque pour les contacts se fait selon les **règles générales d'application pour les adultes** (cf. Testing et quarantaine pour les adulte HRC (contact à haut risque)

L'enfant/ado est considéré comme **contact à faible risque** dans 2 cas de figure :

- A. s'il se trouve dans la même pièce/environnement fermé qu'un cas COVID-19, mais sans contact cumulé >15 minutes avec une distance <1,5 m.
 - Cela inclut les enseignants et les camarades de classe/autres amis.
- B. Si l'exposition à un cas COVID 19 a duré >15 minutes sur <1,5 m mais où le port adéquat du masque - couvrant la nez et la bouche - a été respecté.
 - Règles à suivre : l'enfant/ado peut continuer à fréquenter l'école et participer à ses activités habituelles, mais doit éviter le contact avec les personnes à risque élevée de développer une forme grave de la COVID-19 (ex : grands-parents).

Contact à haut risque = enfant/ado ayant eu un contact > 15 minutes (cumul sur la journée) à une distance de <1,5m (face à face) avec un cas confirmé de COVID-19 (cas index) et ce, entre les 2 jours précédant l'apparition des symptômes du cas contact et la fin de la période de contagiosité du cas (soit la fin de l'isolement).

Ex. : une conversation ou un contact physique (où le port adéquat du masque - couvrant la nez et la bouche - n'a pas été respecté), ainsi que les amis avec lesquels il a mangé si la distance n'a pas été respectée.

En cas de **contact à haut risque dans le cadre scolaire** :

- **Si, parmi les contacts à haut risque***, un autre élève est testé positif (avec ou sans symptômes), il devient cas index et un nouveau processus de suivi de contact est **initié**. **La classe ne doit pas être placée en quarantaine.**

- !!!! Tous les élèves de cette classe seront placés en **quarantaine et testés** SI il y a un **2^e cas positif** dans la classe et que celui-ci :
 - n'est pas un contact à haut risque du 1^{er} cas index,
 - qu'il n'y pas d'autre source de transmission possible en dehors de la classe pour ces 2 cas positifs.

* Si le 2^e cas positif de la classe n'est pas un contact à haut risque du 1^{er} cas index, il faut rechercher en dehors de la classe une autre source possible de transmission pour les 2 cas positifs.

4 Testing et quarantaine pour les adulte HRC (contact à haut risque)

4.1 Contact à haut risque

Contact à haut risque = personne ayant été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 pendant > 15 min. cumulées à une distance < 1,5 m., sans utilisation correcte d'un masque buccal (nez et bouche complètement couverts) par l'une ou l'autre personne.

Exemples : les cohabitants, des enfants d'un même groupe résidant dans une collectivité, des personnes avec lesquelles on a partagé un repas, des voisins au travail, ...

Les mesures à respecter diffèrent selon le statut vaccinal et du fait qu'ils aient ou non été récemment infectés par la COVID-19 :

	Contact à haut risque (HRC) asymptomatique		
	pas ou partiellement vacciné	après vaccination complète	<180 jours après infection précédente
Quarantaine	Min. 7j. après dernier contact à risque (si le test J7 est négatif). Si test J7 positif : isolement de 10 j. 10 jours si pas de test.	Jusqu'au résultat du 1 ^{er} test s'il est négatif. 10 jours si pas de test.	---
Test	Le plus rapidement possible (si < 72h après le contact). + J7 après le contact à risque. Si des symptômes apparaissent.	Le plus rapidement possible après identification. + J7 après le contact à risque (> J17 en cas de cohabitation avec le cas index*. Si des symptômes apparaissent.	Si des symptômes apparaissent (pas de test systématique pour éviter les résultats faux-positifs)
Contacts sociaux	Mesures générales + Éviter groupes à risque pendant 14j.	Éviter groupes à risque pendant 14j.	Éviter groupes à risque pendant 14j.

* Pour les contacts familiaux, si la personne ne peut pas s'isoler complètement du cas index (un jeune enfant par ex.), la dernière exposition ne sera qu'à la fin du période d'isolement. Le deuxième test sera alors fait 17 jours après le début des symptômes (ou le test positif) du cas index. Toutefois, la quarantaine prend fin après le 1^{er} test négatif.

Exception à la quarantaine pour le personnel de soins vacciné et asymptomatique (valable > 1/12/2021 et sera ensuite évaluée : consultez la [page ad hoc de Sciensano](#).

Si le résultat du test est positif, la règle générale des 10 jours d'isolement s'applique également au personnel de santé. Les [exceptions sur l'isolement](#) ne se sont valables que :

- à titre exceptionnel, lorsque la continuité des soins est menacée et que toutes les autres mesures visant à limiter le manque de personnel ont été épuisées.
- pour les soignants vaccinés et asymptomatiques, qui ne pourront alors plus prendre en charge que des patients COVID-19, dans une unité COVID-19 (cf. [avis du RAG validé par le RMG le 26/10/21](#)).

Le personnel fournissant d'autres services dans les institutions de soins (personnel de nettoyage, ...) ne sont pas inclus dans ces exceptions. Le personnel soignant ne peut jamais être forcé à travailler s'il doit être mis en quarantaine ou en isolement.

4.2 Contact indirect ou à faible risque

Contact à faible risque = personne qui

- a été en contact > 15 minutes avec un patient COVID-19 à une distance de < 1,5 m (face à face) mais avec port de masque adéquat (couvrant le nez et la bouche) par les 2 personnes.
- a été en contact < 15 minutes avec un patient COVID-19 à une distance de < 1,5 m (face à face), sans utilisation correcte d'un masque buccal (nez et bouche complètement couverts) par l'une ou l'autre personne.
- se trouvait dans la même pièce / environnement fermé avec un patient COVID-19 pendant > 15 minutes mais où la distance de > 1,5 m. a été respectée. Cela comprend entre autre des personnes qui travaillent dans la même pièce (en dehors des voisins proches si une distance de 1,5 m n'était pas respectée), ou dans une salle d'attente.

Pour les adultes entièrement vaccinés et les enfants (vaccinés ou non) : il ne se passe rien.

Pour les patients non-vaccinés : il est recommandé de limiter les contacts sociaux au minimum, en respectant une distance de 1,5 m. Un test sera réalisé uniquement en cas de symptômes. Les contacts à faible risque asymptomatiques qui ont été infectés dans les 180 jours précédents (test PCR positif à l'appui) ne sont plus considérés comme contact à risque.

Différents laboratoires ou centres de testing peuvent vous recevoir pour réaliser un test :

- En Wallonie : <https://covid.aviq.be/fr/testing-particuliers#je-cherche-un-centre-de-test>
- À Bruxelles : <https://brussels.testcovid.be/fr/>

5 Tests et voyages

5.1 Avant un départ à l'étranger

Vérifiez les exigences gouvernementales du pays dans lequel vous vous rendez sur le site : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

Certains pays acceptent un **test antigénique rapide**. De nombreuses pharmacies peuvent le faire en Belgique ([carte interactive visualisant les pharmacies réalisant des tests antigéniques rapides](#)). Un test antigénique rapide (résultat en 15 min.) réalisé dans le cadre d'un voyage (ou d'un événement) n'est pas remboursé et coûte 16,72€. Pour plus d'informations, rendez-vous sur la [page ad-hoc de l'INAMI](#).

Si un **test PCR** est nécessaire pour votre voyage, aucune prescription médicale n'est nécessaire. Ce frottis est à réaliser maximum 48-72h avant votre départ. Les frais (47€) ne sont **pas remboursables** par votre mutuelle.

Pour savoir où passer un test payant :

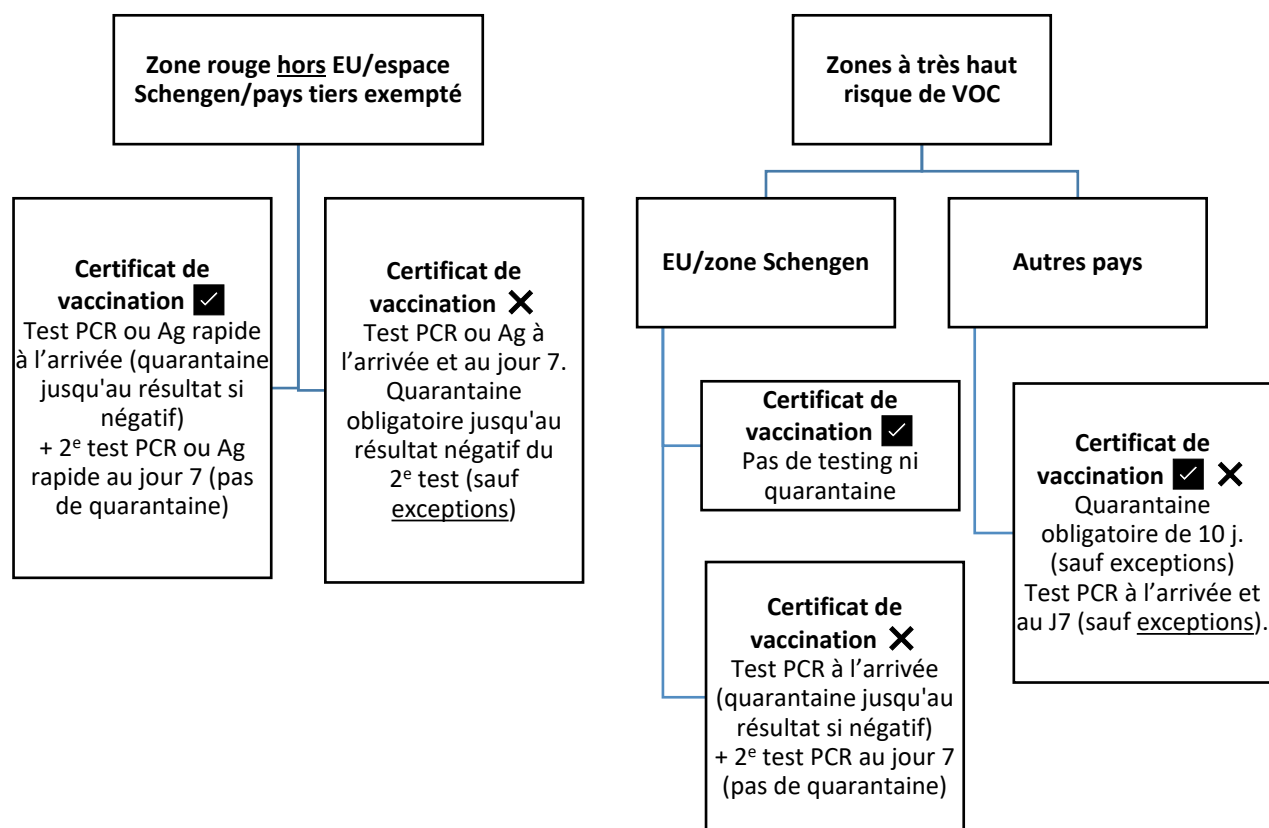
- En Wallonie : <https://covid.aviq.be/fr/testing-payant>
- À Bruxelles : https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1Kyn7HiS9JdSa-VwbYscmWTpbyHj6nQ_R&ll=50.886095899931256%2C4.338898295612497&z=10

5.2 Au retour de l'étranger

Toute personne arrivant en Belgique après un séjour à l'étranger doit remplir le [Public Health Passenger Locator Form \(PLF\)](#). Ceci concerne tout type de voyage (loisir, professionnel ou essentiel) et tout type de transport. Après avoir rempli le PLF, chaque voyageur recevra un code QR de confirmation par e-mail.

Voici la [liste des zones rouges/oranges/vertes](#). Notez que tout pays hors-Europe, espace Schengen ou [pays tiers exempté](#) est considéré comme une zone rouge.

- A.** Règles à suivre au retour d'une zone rouge d'un pays de l'UE, de l'espace Schengen ou d'un [pays tiers exempté](#) :
- **Patients non-vaccinés** : doivent réaliser un test COVID (PCR ou antigénique rapide) au jour 1 (s'il est négatif, la quarantaine prend fin dès réception du résultat), ainsi qu'un 2^e test au jour 7 (depuis le 20/09/21, seules les personnes domiciliées en région bruxelloise devront rester en quarantaine jusqu'au résultat du 2^e test*).
 - **Patients vaccinés ou avec certificat de rétablissement** : ne doivent pas faire de test ni de quarantaine. Un autotest est conseillé s'il y a eu un comportement à risque pendant le voyage.
- B.** Règles à suivre au retour d'une **zone à très haut risque de VOC** ou d'un pays en zone rouge hors EU/espace Schengen/[pays tiers exempté](#) : seul le certificat de vaccination est pris en compte pour les mesures en vigueur à l'arrivée en Belgique.



*Si vous avez besoin d'un **certificat de quarantaine**, consultez la rubrique [Comment obtenir un certificat de quarantaine ?](#)

6 Pour obtenir vos résultats

Afin de soulager votre médecin, merci de les consulter **par vous-même**.

Désormais, tous les patients qui se font tester pour la COVID-19 (quel que soit le laboratoire qui a fait l'analyse) peuvent accéder à leurs résultats de tests via les portails des [Réseaux Santé Wallon](#) et [Réseau Santé Bruxellois](#), immédiatement après publication (en moyenne 30' après mise à disposition des résultats par le laboratoire émetteur). Dans l'espace patients, il vous suffit de cliquer sur le bouton vert permettant d'accéder directement à vos résultats PCR. Quand vos résultats sont disponibles, vous recevrez un SMS du 8811.

Vos résultats sont également disponibles dans la plateforme en ligne [masanté.be](#).

NB : Ceux qui n'ont pas donné de consentement au partage électronique de leurs données de santé n'auront accès qu'à leur résultat de test PCR. Ceux qui ont déjà donné leur consentement au partage électronique de leurs données de santé auront également accès à la liste de tous les documents partagés dans le cadre de la continuité des soins et pourront les ouvrir et les consulter si l'institution, auteure du document, en a ouvert l'accès au patient.

Si votre test est positif, que vous n'arrivez pas à les obtenir ou que vous avez une question, veuillez prendre un rendez-vous téléphonique avec votre médecin traitant.

7 La quarantaine

7.1 Comment obtenir un certificat de quarantaine ?

Vous pouvez obtenir un certificat de quarantaine via <https://quarantaine.info-coronavirus.be/fr/quarantaine> en indiquant :

- votre numéro de registre national
- le code à 16 chiffres reçu par SMS
- votre numéro de GSM
- votre adresse email

S'il vous est impossible de recevoir un SMS, votre médecin généraliste peut également vous fournir un certificat de quarantaine.

En général, la durée de celle-ci est de 10 jours à dater de la dernière exposition étroite avec un cas positif si vous n'avez pas de symptômes ou de 10 jours à dater du premier jour de vos symptômes si vous en avez.

⚠ Si vous avez utilisé le **SELF ASSESSMENT TESTING (SAT)**, l'outil d'auto-évaluation de la COVID-19, un **certificat d'absence** pour votre employeur sera généré automatiquement avec votre code de test (possible 3x jusqu'au 28/02/22). Ce certificat indiquera le jour et l'heure où le code d'activation a été émis et est valable comme certificat d'absence pour la durée nécessaire (max. 36 heures) pour se faire tester chez le pharmacien ou dans un centre de test. Vous devrez informer immédiatement votre employeur, lui transmettre le certificat et vous faire tester dans les plus brefs délais. Afin de garantir le respect de la vie privée, vous n'êtes pas tenus de divulguer à votre employeur le résultat de l'auto-évaluation ou du test.

7.2 Quarantaine et notion de “dernier contact à haut risque”

Le jour 0 est toujours le jour du dernier contact à haut risque.

Pour les personnes vivant sous le même toit, ce dernier contact à haut risque peut avoir lieu à des moments différents, selon le comportement de la personne positive (appelé « cas index »).

Si le cas index ne peut ou ne veut pas s'isoler de ses cohabitants (par exemple, de jeunes enfants), le dernier contact à haut risque n'aura lieu qu'à la fin de la période infectieuse (période d'isolement) du cas index. Un test ne doit être effectué que si la personne-contact présente des symptômes.

Afin d'éviter une quarantaine prolongée et des infections secondaires au sein du ménage, il est recommandé d'appliquer strictement les règles d'isolement également au sein du ménage.

7.3 Conseils d'hygiène pour la quarantaine

[Conseils d'hygiène au patient COVID-19 en isolement à la maison](#)

[Conseils d'hygiène pour des contacts à haut risque asymptomatiques d'un patient atteint de COVID-19](#)

8 Certificats de test, de rétablissement et de vaccination

Tous les certificats sont disponibles sur <https://www.masante.belgique.be/#/> ou via l'application COVIDSafe.be

Les médecins généralistes ne sont pas en mesure de vous fournir ces certificats.

8.1 Certificat pour un test COVID-19 négatif

Ce certificat est **délivré sur base du résultat négatif d'un test PCR ou antigénique rapide**, réalisé par un professionnel de la santé. Ils sont disponibles jusqu'à 72h (pour un test PCR) ou 48h (pour un test antigénique) après le prélèvement d'échantillon effectué pour le test.

Durée de validité :

- Pour les voyages : 72h (PCR) et 48h (antigénique) après le prélèvement du test.
- Pour le CST (événements, restaurants, etc) : 48h (PCR) et 24h (antigénique) après le prélèvement du test.

8.2 Certificats de rétablissement

Ce certificat **n'est délivré que pour un résultat de test PCR positif effectué en Belgique !**

Durée de validité : 11 jours > date du test < 180 jours

8.3 Certificat de vaccination

Ils sont émis après une vaccination complète par un vaccin reconnu par l'EMA et 14 jours après l'administration de la deuxième dose ou de la dose unique de vaccin (pour le vaccin unidose Johnson/Johnson). Leur validité est d'un an.

Bon à savoir : si vous êtes testé.e positif alors que vous êtes vacciné.e, le Covid Safe Ticket de vaccination sera invalidé pendant les 11 jours qui suivent le test positif...